SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

MEMORIAL DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

Memorial des Großherzogthums Luxemburg.

SAMEDI, 4 mars 1882. Nr. 17. Samstag, 4. März 1882.

Loi du 15 février 1882, portant règlement des comptes généraux de l'État pour l'exercice 1879.

Nous GUILLAUME III, par la grâce de Dieu, Roi des Pays-Bas, Prince d'Orange-Nassau, Grand-Duc de Luxembourg, etc., etc., etc. ;

Vu l'art. 104 de la Constitution et l'art. 37 de la loi sur la comptabilité de l'État ;

Vu le compte général des recettes et dépenses effectuées sur les fonds de l'État pendant l'exercice 1879, et le compte général des recettes et dépenses effectuées pendant le même exercice sur les fonds spéciaux, comptes dressés par le Directeur général des finances le 6 juillet 1881 ;

Vu les observations de la Chambre des comptes ;

Notre Conseil d'État entendu ;

De l'assentiment de la Chambre des députés;

Vu la décision de la Chambre des députés du 18 et celle du Conseil d'État du 23 janvier 1882, portant qu'il n'y a pas lieu à second vote ;

Avons ordonné et ordonnons :

Art. 1er. Le compte général des recettes et des dépenses effectuées sur fonds de l'État pendant l'exercice 1879, annexé à la présente loi, est arrêté :

Gesetz vom 15. Februar 1882, wodurch die allgemeinen Jahresrechnungen des Staates vom Jahr 1879 abgeschlossen werden.

Wir **Wilhelm** III, von Gottes Gnaden, König der Niederlande, Prinz von Oranien-Nassau, Großherzog von Luxemburg, 2c., 2c., 2c.;

Nach Einsicht des Art. 104 der Verfassung und des Art. 37 des Gesetzes über das Rechnungswesen des Staates;

Nach Einsicht der allgemeinen Rechnung der Einnahmen und Ausgaben des Staatsfonds vom Jahr 1879 und der allgemeinen Rechnung der Einnahmen und Ausgaben des Specialfonds vom nämlichen Jahre, beide Rechnungen vom General-Director der Finanzen am 6. Juli 1881 aufgestellt;

Nach Einsicht der Bemerkungen der Rechnungskammer;

Nach Anhörung Unseres Staatsrathes;

Mit Zustimmung der Kammer der Abgeordneten;

Nach Einsicht der Entscheidung der Abgeordnetenkammer vom 18. und derjenigen des Staatsrathes vom 23. Januar 1882, gemäß welchen eine zweite Abstimmung nicht stattfinden wird;

Haben verordnet und verordnen:

Art. 1. Die allgemeine Rechnung der Einnahmen und Ausgaben des Staates während des Dienstjahres 1879, welche gegenwärtigem Gesetze angefügt ist, ist abgeschlossen:

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

I. En recette effective, y compris l'excédant de recette de fr. 85,598 52 de l'exercice 1878 à	fr.	5,673,605 14	I. Für die wirklichen Einnahmen mit Einschluß von Fr. 85,598 52, welche den Einnahme-Ueberschuß des Rechnungsjahres 1878 bilden, auf. . . .	Fr.	5,673,605 14
En dépense effective à .	fr.	5,291,243 81	Für die wirklichen Ausgaben	Fr.	5,291,243 81
Soit un excédant effectif de recette de.	fr.	382,361 33	Demnach wirklicher Einnahme-Ueberschuß	Fr.	382,361 33
II. En dépense pour ordre, y compris l'excédant de dépense pour ordre de fr. 273,495 45½ de l'exercice 1878 à . .	fr.	1,783,499 40½	II. Für die Ausgaben für Rechnungsordnung mit Einschluß des Ausgabe-Ueberschusses von Fr. 273,495 45½ des Rechnungsjahres 1878 auf	Fr.	1,783,499 40½
En recette pour ordre .	fr.	1,258,257 97½	Für die Einnahmen für Rechnungsordnung.	Fr.	1,258,257 97½
Excédant de dépense pour ordre	fr.	525,241 43	Demnach Ausgaben-Ueberschuß für Rechnungsordnung . .	Fr.	525,241 43

Art. 2. L'excédant des recettes à la fin de l'exercice 1879 des fonds spéciaux en dépôt dans la Recette générale, suivant le compte annexé à la présente loi, est arrêté comme suit :

Art. 2. Der Einnahme Ueberschuß der in der Staatskasse hinterlegten Specialfonds, Ende 1879, ist gemäß der gegenwärtigem Gesetze angefügten Rechnung festgesetzt, wie folgt:

Centimes additionnels pour chemins vicinaux . . .	fr.	767 47	10 % Zusatz-Steuer für Gemeinde-Wege	Fr.	767 47
Impositions communales	fr.	433 88	Gemeinde-Auflagen . .	Fr.	433 88
Fonds des dépenses communales	fr.	135,727 42½	Gemeindeausgabenfonds.	Fr.	135,727 42½
Cautionnements de toute nature	fr.	901,043 31	Cautionen jeder Art. .	Fr.	901,043 31
Titres au porteur de fonds publics ou de valeurs industrielles appartenant à la Caisse d'épargne.	fr.	2,469,550 »	Der Sparkasse gehörige Inhaber-Urkunden von Staatsfonds oder industriellen Werthpapieren	Fr.	2,469,550 „
Fonds de l'administration des bourses d'études . . .	fr.	145,500 »	Der Verwaltung der Studienbörsen gehörige Fonds . .	Fr.	145,500 „
Consignations et dépôts	fr.	282,067 24	Consignationen und Hinterlegungen	Fr.	282,067 24
Amendes de consignations	fr.	12,841 98	Consignierte Bußen . .	Fr.	12,841 98
Biens séquestrés . .	fr.	657 84	Sequestrierte Güter. . .	Fr.	657 84
Successions en déshérence non encore acquises à l'État	fr.	10,679 79	Erblose Nachlassenschaften, welche dem Staate noch nicht anheim gefallen sind . . .	Fr.	10,679 79
Postes. Fonds pour mandats	fr.	35,689 05½	Posten. Postanweisungsfonds	Fr.	35,689 05½

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Titres de fonds publics de l'ancien fonds de secours de la douane . . . . . fr.	5,000 »	Urkunden von Staatsfonds des vormaligen Unterstützungsfonds der Zollverwaltung . . . Fr.	5,000 „
Dette publique. Titres prescrits . . . . . fr.	329 50	Staatsschuld. Verjährte Titel . . . . . Fr	329 50
Prisons. Masse des détenus fr.	4,325 20	Gefängnisse. Gefangenen-Masse . . . . . Fr.	4,325 20
Total . . fr.	4,004,612 69	Total . . Fr.	4,004,612 69

Mandons et ordonnons que la présente loi soit insérée au *Mémorial*, pour être exécutée et observée par tous ceux que la chose concerne.

La Haye, le 15 février 1882.

GUILLAUME.

Le Directeur général des finances,
V. DE ROEBÉ.

Befehlen und verordnen, daß dieses Gesetz ins „Memorial" eingerückt werde, um von Allen, die es betrifft, ausgeführt und befolgt zu werden.

Im Haag den 15. Februar 1882.

Wilhelm.

Der General-Director der Finanzen,
V. v. Röbe.

(ANNEXES.)

Compte général des recettes et des dépenses de l'État pour 1879.

ARTICLE.	LIBELLÉ.	PRÉVISIONS pour 1879.	RECETTES effectuées.
	Recettes.		
1	I. **Excédant présumé** des recettes de l'exercice 1878	600,000	
	II. Contributions directes et accises.		
2	Contribution foncière	910,000	913,807 25
3	Contribution mobilière et patentes	390,000	400,845 16 15,151 »
4	Contribution personnelle	80,000	82,676 »
5	Impôt sur les mines et minières	20,000	23,259 50 234 81
6	Impôt sur les chevaux	45,000	42,870 »
7	Impôt sur les cabarets	60,000	58,225 »
8	Eau-de-vie indigène ou importée de la Prusse, etc.	140,000	175,238 26½
9	Bière	70,000	74,626 52
10	Recouvrement de frais de poursuites	1,000	2,058 94
11	Timbre de quittances d'accises.	2,000	1,810 50

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Article.	Libellé.	Prévisions pour 1879.	Recettes effectuées.
12	Remboursement par les communes des frais de renouvellement de plans parcellaires déposés aux secrétariats	2,000	1,933 81
13	Extraits du cadastre	1,500	2,147 62½
14	Recettes diverses	1,000	250 04
	III. Douanes.		
15	Part du Grand-Duché dans les revenus du Zollverein : *a*) Droits d'entrée et de sortie. . . . . 600,000 *b*) Sucre de betteraves . . . . . 225,000 *c*) Sel . . . . . 200,000 *d*) Tabac indigène . . . . . 8,000 Part du Grand-Duché dans les droits d'Uebergangsabgabe sur la bière et l'eau-de-vie. 3,000	1,036,000	1,284,445 34
	IV. Enregistrement et Domaines.		
16	Enregistrement	660,000	579,487 44
17	Greffe	19,000	19,800 33
18	Hypothèques	65,000	56,503 29
19	Successions	100,000	230,217 48
20	Centimes additionnels	253,000	264,624 19
21	Timbre	195,000	207,542 72
22	Droits en sus et amendes en matière de timbre, d'enregistrement, etc.	10,000	11,439 37
23	Amendes de condamnations diverses, dommages-intérêts, restitutions, droits fraudés, confiscations en numéraire	100,000	65,994 62
24	Recouvrement de frais de justice	25,000	21,006 47
25	Recouvrement de frais de poursuite et d'instance	1,500	3,919 07
26	Fermage de la pêche et des passages d'eau	4,000	6,062 40
27	Frais de garde de bois communaux	17,000	15,110 08
28	Ventes immobilières	75,000	55,199 64
29	Ventes mobilières	10,000	32,858 94
30	Rentes des concessions minières	150,000	125,206 08
31	Locations	10,000	12,820 54

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Article.	Libellé.	Prévisions pour 1879.	Recettes effectuées.
32	Frais de vente d'immeubles	10,000	4,443 33
33	Frais d'adjudications publiques pour compte de l'État autres que les ventes immobilières	3,000	4,422 11
34	Recettes diverses	5,000	60,003 81 487 75
	V. Postes.		
35	Taxes des lettres et autres recettes	365,000	347,345 31½
	VI. Télégraphes.		
36	Taxe des dépêches et autres recettes	38,000	40,031 07
	VII. Prisons, dépôt de mendicité et hospice central.		
37	Produit du travail des détenus	110,000	51,073 50
38	Produit de la cantine et recettes diverses	1,000	906 77
39	Recouvrement des frais d'entretien de reclus	90,000	58,381 46½ 5,793 24
	VIII. Recettes diverses.		
40	Retenues sur les traitements et autres recettes pour subvenir en partie au paiement des pensions	110,000	104,901 06½
41	Contingent des villes de Luxembourg, Diekirch et Echternach dans les dépenses des colléges	36,000	46,461 95
41*bis*	Produit du minerval à l'École agricole et des analyses chimiques à la station (un trimestre)	pr mémoire	
42	Droits à payer par les récipiendaires pour l'obtention de grades	4,000	6,959 65½
43	Versement par la Banque Nationale pour le traitement du commissaire de Gouvernement	1,500	1,500 »
44	Versement par la Banque Internationale pour le traitement du commissaire de Gouvernement	6,000	6,000 »
45	Versement par les Sociétés des chemins de fer pour frais d'inspection et de surveillance	23,175	19,480 80
46	Remboursement des dépenses de la Caisse d'épargne	19,000	15,884 67
47	Excédant de recettes de comptables extraordinaires	6,000	5,516 59½
48	Recettes accidentelles et imprévues de toute nature	6,000	6,571 22½

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Article.	Libellé.		Prévisions pour 1879.	Recettes effectuées.
49	Intérêts de fonds en dépôt :			
	a) Fonds de l'État	»	4,800	2,519 85
	b) Fonds de consignations	4,800		12,124 05
	Total des recettes		5,891,475	5,587,958 62
	IX. **Recettes pour ordre.**			
50	Excédant des recettes de la douane grand-ducale, ou recouvrement d'avances lui faites	150,000		420,920 82
51	Avances reçues par la Caisse de l'État ou retrait de fonds en dépôt	1,000,000	1,330,000	705,000 »
52	Postes. — Recettes à rembourser aux offices étrangers	150,000		152,337 15½
53	Entretien des aliénés et épileptiques indigents. — Bonifications faites aux communes en vertu de la loi du 26 juin 1874	30,000		
			7,221,475	6,846,216 59½
	Versé en plus par les bureaux des postes de Larochette et de Troisvierges les sommes respectives de 32,50 frs. et de 15,50, soit en tout		»	48 »
	Total général		7,221,475	6,846,264 59½

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Articles.	Libellé.	Crédits pour 1879.	Crédits après transcription.	Dépenses justifiées.
	Dépenses.			
1	Section I. — **Liste civile**	200,000	200,000 »	200,000 »
	Section II. **Gouvernement.**			
2	Traitements du ministre d'État, des directeurs généraux, des conseillers et du secrétaire général du Gouvernement	51,720	51,600 »	51,599 58
3	Traitements du personnel des bureaux, des huissiers de salle et du concierge de l'hôtel du Gouvernement. . .	56,100	54,872 »	54,861 06
4	Frais de route et de séjour	2,250	1,288 »	862 52
5	Frais de bureau (bibliothèque et impressions comprises).	12,000	12,300 »	12,189 52
6	Frais de chauffage et d'éclairage pour différentes administrations. Fêtes publiques et illuminations.	9,000	11,131 »	11,081 77
7	Dépenses pour décorations	3,000	3,162 »	2,891 98
8	Frais d'adjudication	5,000	5,000 »	4,251 21
9	Dépenses diverses	500	217 »	216 75
10	Section III. — **Chambre des députés**	30,000	30,000 »	30,000 »
10*bis*	Id. — Solde de l'exercice antérieur.	3,000	3,000 »	3,000 »
11	Section IV. — **Conseil d'État**	17,000	17,000 »	16,005 46
	Section V. — **Secrétariat luxembourgeois à La Haye.**			
12	Traitement du secrétaire et indemnité aversionnelle pour frais de bureau et dépenses extraordinaires de résidence à l'étranger	10,800	10,800 »	10,799 96
	Section VI. — **Relations extérieures.**			
13	Légations.	12,000	11,382 »	11,381 19
14	Consulats.	6,500	6,178 »	5,140 45
15	Dépenses extraordinaires et imprévues, y compris les voyages à l'étranger	5,600	6,540 »	6,531 93½
	Section VII. — **Justice.**			
16	Traitements des fonctionnaires et magistrats de l'ordre judiciaire, y compris les frais de bureau des justices de paix.	225,400	223,451 54	222,537 32

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Article.	Libellé.	Crédits pour 1879.	Crédits après transcription.	Dépenses justifiées.
17	Frais de bureau (impressions et bibliothèque comprises) et frais de chauffage et d'éclairage	6,600	8,548 46	8,548 46
18	Frais de bureau des officiers du ministère public près les tribunaux de simple police	3,500	3,500 »	3,498 01
19	Frais de route et de séjour	450	450 »	148 73
20	Jetons de présence des membres non magistrats de la Haute cour militaire	400	400 »	108 »
21	Remises des greffiers. (Crédit non limitatif.)	3,500	3,500 »	4,316 48
22	Frais de justice civile et militaire. (Crédit non limitatif.).	54,000	54,000 »	53,645 16½
23	Huissiers audienciers de la Cour, traitements des concierges.	3,400	3,400 »	2,899 96
24	Traitement d'un aide-exécuteur	1,000	1,000 »	999 96
	Section VIII. — **Cultes.**			
	a) *Culte catholique.*			
25	Traitements du clergé	365,000	365,000 »	364,812 63
25*bis*	Id. — Solde d'exercices antérieurs.	4,000	4,000 »	3,800 »
26	Frais de bureau et frais de voyage et de séjour de l'évêque et des ecclésiastiques qui l'accompagnent, en raison d'une mission spéciale	2,800	2,800 »	2,800 »
27	Indemnité de 100 francs à chacun des 75 desservants et vicaires les plus âgés, en exercice ou pensionnés, et supplément de traitement de 300 francs au desservant de Mondorf.	7,800	7,800 »	7,800 »
28	Séminaire. — Traitements du directeur et des professeurs.	13,600	13,600 »	13,600 »
29	Bourses d'études à des élèves nécessiteux du Séminaire .	3,000	3,000 »	3,000 »
30	Subside pour la bibliothèque du Séminaire	150	150 »	150 »
31	Subside pour le culte catholique et indemnité à des ecclésiastiques étrangers qui étendent leur administration spirituelle sur des localités du territoire grand-ducal .	3,700	3,700 »	3,201 87
	b) *Culte protestant.*			
32	Indemnité à un ministre du culte protestant à Luxembourg	2,600	2,600 »	2,600 »

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Article.	Libellé.	Crédits pour 1879.	Crédits après transcription.	Dépenses justifiées.
	c) *Culte israélite.*			
33	Traitement du rabbin.	2,600	2,600 »	2,599 92
34	Subside	500	500 »	500 »
35	Section IX. — **Corps des chasseurs luxembourgeois.**	265,000	265,000 »	250,143 96
36	Gendarmerie	217,000	217,000 »	210,772 74
37	Frais de levée de la milice	2,900	2,900 »	2,556 09
	Section X. — **Chambre des comptes.**			
38	Traitements des membres et des employés de la Chambre des comptes et jetons de présence des conseillers honoraires	34,300	34,300 »	34,261 55
39	Frais de route et de séjour	360	360 »	11 20
40	Frais de bureau (impressions et bibliothèque comprises), frais d'éclairage et de chauffage et dépenses imprévues.	1,600	1,600 »	1,562 36
	Section XI. — **Recette générale.**			
41	Traitements.	11,900	11,900 »	11,826 66
42	Loyer et autres dépenses de service.	1,400	1,400 »	1,399 92
	Section XII. — **Contributions directes, accises et cadastre.**			
43	Traitements et indemnités diverses pour les fonctionnaires et employés de l'administration, pour les experts-répartiteurs de la ville de Luxembourg et les membres des conseils cantonaux de révision	183,000	182,435 46	179,314 43
44	Organisation du service sur la frontière de la Prusse et de la Lorraine pour l'exécution de la convention de 1858, relative à l'impôt sur l'eau-de-vie.	2,000	2,000 »	1,808 75
45	Frais de route et de séjour et dépenses de la section ambulante.	2,000	2,021 45	2,021 45
46	Cadastre. — Rétributions variables	22,000	22,000 »	21,394 47
47	Révision cadastrale et continuation de la statistique des revenus nets	3,000	3,000 »	2,974 98
48	Révision des propriétés bâties dans plusieurs communes.	1,200	1,445 »	1,442 55
49	Renouvellement partiel des plans cadastraux	2,000	2,000 »	968 46
50	Frais de bureau, impressions comprises.	6,000	6,000 »	3,910 58

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

ARTICLE.	LIBELLÉ.	CRÉDITS pour 1879.	CRÉDITS après transcription.	DÉPENSES justifiées.
51	Prélèvement sur les impôts au profit des communes. (Crédit non limitatif).	56,000	56,000 »	58,400 44
52	Expédition des rôles des contributions directes.	2,200	2,743 09	2,743 09
53	Frais de poursuite et d'instance pour le recouvrement des contributions. Apposition de scellés sur les appareils en repos	2,400	2,400 »	2,292 25
54	Ordonnances de décharge et de réduction, de remise et de modération en matière de contributions directes. — Restitution d'accises et d'autres droits. (Crédit non limitatif.)	25,000	25,000 »	15,207 69
55	Dépenses diverses	1,000	755 »	598 »
	SECTION XIII. — **Enregistrement et domaines.**			
56	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés de l'administration. Indemnités fixes de déplacement des employés supérieurs; indemnités des surnuméraires pour gestions temporaires. Indemnités des membres du conseil du contentieux.	47,200	44,678 74	37,150 55
57	Frais de route et de séjour	225	456 70	443 30
58	Remises et suppléments fixes des receveurs. (Crédit non limitatif.).	62,000	62,000 »	60,365 89
59	Frais de bureau de la Direction (impressions et livres compris) et des receveurs.	6,000	6,000 »	5,836 31
60	Frais de poursuite et d'instance (les frais d'instance pouvant, comme les frais de poursuite, être avancés par les comptables)	4,200	5,150 66	4,888 49
61	Restitutions. (Crédit non limitatif)	1,700	1,700 »	3,650 32
62	Frais de vente de domaines	7,500	7,500 »	1,745 92
63	Frais de surveillance des domaines ; plantations et boisements sur les terrains des fortifications; réparations urgentes exécutées par l'administration des domaines .	5,500	5,500 »	4,037 60
64	Remboursement aux tiers intéressés des dommages-intérêts, droits fraudés, etc., recouvrés sur les condamnés. (Crédit non limitatif.).	1,000	1,000 »	574 09
65	Fabrication de papier-timbre et de timbre mobile et dépenses de l'atelier	5,000	6,368 90	6,368 90

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Article.	Libellé.	Crédits pour 1879.	Crédits après transcription.	Dépenses justifiées.
66	Dépenses diverses	300	270 »	70 »
	Section XIV. — **Douanes.**			
67	Dépenses diverses à la charge exclusive du Grand-Duché.	32,000	32,000 »	30,240 »
68	Majoration des traitements des fonctionnaires et employés de la douane rétribués par le Zollverein.	25,000	25,000 »	» »
69	Gratifications	11,700	11,700 »	11,700 »
70	Loyer de locaux	8,000	8,000 »	7,072 15
71	Enquête sur le tabac ordonnée en 1878.	1,500	1,500 »	1,000 »
72	Section XV. — **Caisse d'épargne**	19,000	19,000 »	16,134 67
	Section XVI. — **Pensions.**			
73	Pensions, traitements d'attente et de disponibilité. . . .	400,000	399,856 08	399,336 03
73*bis*	Pensions, solde d'exercices antérieurs.	21,000	20,892 »	19,970 48
74	Secours et subsides permanents ; suppléments à des pensionnaires nécessiteux.	9,000	9,251 92	9,211 92
	Section XVII. — **Travaux publics.**			
75	Traitements et frais de bureau du personnel	72,500	69,280 »	65,664 40
76	Frais de route et de séjour	8,500	9,720 »	9,709 69
77	Salaires des chefs-cantonniers et des cantonniers	71,500	70,500 »	69,666 04
78	Id. — pour le service des chemins vicinaux mis à charge de l'État par les lois des 27 novembre 1874, 17 février 1876 et 23 mars 1878	21,500	21,500 »	20,617 »
79	Entretien, réparation et amélioration des routes avec leurs dépendances et des chemins de halage, y compris l'entretien de la voie et des trottoirs du viaduc sur la Pétrusse à Luxembourg.	210,000	210,000 »	200,085 26
80	Curage et entretien des rivières	8,000	8,000 »	5,034 44
81	Travaux extraordinaires à exécuter sur les routes existantes	3,500	3,500 »	1,577 07
82	Mise en état et entretien des chemins de grande communication qui font l'objet des lois des 27 novembre 1874, 17 février 1876 et 23 mars 1878	115,000	115,000 »	103,396 66

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Article.	Libellé.	Crédits pour 1879.	Crédits après transcription.	Dépenses justifiées.
83	Château de Walferdange; entretien des bâtiments, jardins et dépendances, y compris l'indemnité de logement du jardinier	10,000	10,000 »	9,914 77
83*bis*	Id. — Reliquat de dépenses effectuées en 1878	7,500	7,500 »	7,414 96
84	Construction d'une annexe au bâtiment principal du château de Walferdange	5,500	5,500 »	4,985 06
85	Entretien, appropriation et réparation de l'Hôtel du Gouvernement, des autres bâtiments de l'État et des bâtiments affectés à des services publics; entretien du mobilier et acquisition de meubles; assurance des bâtiments et du mobilier de l'État contre les risques de l'incendie	75,000	78,000 »	77,831 09
86	Hospice central d'Ettelbruck; construction d'une chapelle	pr mém.	» »	» »
87	Id. — Construction d'un petit bâtiment avec cinq cellules d'isolement pour les aliénées furieuses	6,000	6,000 »	5,795 16
88	Construction d'un bâtiment à l'usage des postes et du télégraphe à la gare centrale	5,000	5,000 »	3,508 90
89	Agrandissement de l'Athénée	pr mém.	» »	» »
90	Chemin de grande communication le long de l'Ernz noire depuis la route de Larochette à Echternach jusqu'au pont du Grundhof. Sentier au Mullerthal	10,000	11,910 »	10,554 80
91	Élargissement, redressement et mise en état du chemin de halage entre Mertert et Wasserbillig	pr mém.	» »	» »
92	Route de Colmar à Reichlange, section comprise entre les usines de Colmar-Berg et Geismühl	13,000	13,000 »	11,700 »
93	Appropriation des rampes d'accostage et embarcations de de la Moselle pour faciliter les communications du Grand-Duché avec les stations du chemin de fer de la Moselle prussien	pr mém.	» »	» »
94	Indemnités du chef de terrains acquis ou à acquérir en vertu de la loi du 13 janvier 1843, art. 4	1,500	1,500 »	570 »
95	Confection de projets de routes, achats d'instruments, impressions pour le service des travaux publics	1,500	1,325 »	856 63
96	Dixièmes retenus en garantie et dépenses sur exercices clos	13,500	13,500 »	11,443 30

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Article.	Libellé.	Crédits pour 1879.	Crédits après transcription.	Dépenses justifiées.
97	Chemins de fer ; frais de surveillance, études, dépenses diverses qui s'y rattachent.	23,175	21,265 »	17,696 33
98	Plantations à établir sur les routes ; pépinières et élagage d'arbres	4,000	4,000 »	2,809 68
99	Dépenses diverses et imprévues	1,000	1,175 »	1,161 35
	Section XVIII. — **Domaine de l'État à Luxembourg.**			
100	Entretien des ouvrages d'art et des murs de soutènement.	12,000	12,700 »	12,691 76
101	Travaux à faire sur le domaine de l'État et provenant de la ci-devant forteresse de Luxembourg	30,000	29,300 »	20,808 50
102	Subvention à la ville de Luxembourg en exécution de la même convention, 4e et dernier quart.	7,500	7,500 »	» »
	Section XIX. — **Mines.**			
103	Traitements du personnel et frais de bureau de l'ingénieur des mines.	11,000	11,000 »	10,559 88
104	Frais de voyage	1,500	1,500 »	1,377 75
105	Redevances à payer aux propriétaires de terrains concessibles. (Crédit non limitatif.).	6,500	6,500 »	» »
106	Cadastre du terrain minier de la zône concessible. Rectification et entretien de l'abornement	2,500	2,500 »	2,335 »
	Section XX. — **Travaux communaux.**			
107	Subsides aux communes pour construction et réparation d'églises et de maisons d'école et pour d'autres travaux ou dépenses d'utilité communale	15,000	15,000 »	15,000 »
108	Subsides pour construction, entretien et réparation de chemins vicinaux et pour raccordements aux chemins de fer	20,000	20,000 »	19,700 »
109	Subside pour l'achèvement d'un chemin de raccordement de Junglinster à la gare de Roodt	pr mém.	» »	» »
110	Subside pour la construction d'un pont sur la Moselle près de Grevenmacher	pr mém.	» »	» »
111	Subside extraordinaire pour le raccordement de Reichlange par Niederpallen à la station de Nœrdange . . .	15,000	15,000 »	15,000 »

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Article.	Libellé.	Crédits pour 1879.	Crédits après transcription.	Dépenses justifiées.
112	Remboursement des frais de voyage pour l'inspection du matériel à incendie et de sauvetage des communes en 1876	525	525 »	525 »
113	Subside pour construction de deux ponts sur l'Our à Gemund et Obereisenbach, en vertu de la convention du 6 octobre 1874	11,625	11,625 »	11,625 »
	Section XXI. — **Dette publique.**			
114	Annuités et frais	602,000	602,000 »	601,951 92½
115	Intérêts d'avances reçues par la caisse de l'État. (Crédit non limitatif.)	6,000	6,000 »	» »
116	Intérêts des consignations et dépôts. (Loi du 12 février 1872.) (Crédit non limitatif.)	3,600	3,600 »	3,757 78
	Section XXII. — **Commissariats de district.**			
117	Traitements des commissaires et des secrétaires de district, y compris les frais de bureau des commissaires ; traitements, indemnités et frais de voyage du contrôle de la comptabilité communale	24,000	24,000 »	23,538 10
118	Frais de route et de séjour des commissaires	2,500	2,500 »	2,060 55
	Section XXIII. — **Administration forestière.**			
119	Traitements de l'inspecteur, des gardes généraux, de l'assistant et des accessistes, y compris les frais de bureau et de tournée de l'inspecteur; indemnités fixes des gardes généraux ; dépenses forestières imprévues	20,000	20,000 »	17,263 09
120	Crédit pour établir des pépinières et favoriser le boisement de terrains vagues	5,000	5,000 »	5,000 »
	Section XXIV. — **Service sanitaire.**			
121	Collége médical et médecins de canton	9,500	9,500 »	8,857 26
122	Acquisition des objets nécessaires pour les examens; frais de déplacement ; visite des pharmacies et frais de voyage et de séjour des membres du Collége médical non domiciliés à Luxembourg	2,300	2,300 »	2,300 »
123	École d'accouchement. Indemnité pour le personnel enseignant	2,800	2,800 »	2,799 84
124	Id. — Entretien des malades et des élèves	4,500	4,500 »	2,000 »

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Article.	Libellé.	Crédits pour 1879.	Crédits après transcription.	Dépenses justifiées.
125	Traitements des vétérinaires.	12,950	12,950 »	12,880 »
126	Subsides à des sages-femmes	4,400	4,400 »	4,170 »
127	Part du Grand-Duché dans les frais du bureau sanitaire international de Vienne.	100	100 »	» »
128	Indemnités des hommes de l'art chargés de missions en cas d'épidémie	1,200	1,100 »	41 28
129	Indemnités des vétérinaires pour voyages et séjours et pour missions en cas d'épizootie etc..	1,550	1,550 »	305 40
130	Subsides aux communes pour travaux dans l'intérêt de la salubrité publique.	15,000	15,100 »	14,000 »
	Section XXV. — **Postes.**			
131	Traitements du directeur, du contrôleur, des percepteurs et des commis, traitements et indemnités des surnuméraires	107,000	108,100 »	108,025 10
132	Indemnités à des aides temporaires, à des agents et à des employés des postes pour services extraordinaires. .	12,000	11,986 12	11,911 12
133	Indemnités pour frais de tournée du directeur et du contrôleur et indemnités aversionnelles pour frais de bureau des percepteurs et agents.	5,600	5,300 »	5,300 »
134	Traitements et indemnités des facteurs, y compris les frais de leur remplacement aux jours de repos	123,000	124,114 93	124,084 89
135	Frais de remplacement d'employés et de facteurs malades	3,000	3,460 75	3,460 75
136	Loyer de locaux.	750	751 77	751 77
137	Frais de route et de séjour	1,500	673 07	673 07
138	Part de l'étranger dans les recettes postales et indemnité aux chemins de fer pour les transports postaux. . . .	13,000	12,663 10½	7,552 49
139	Transport des dépêches et des colis.	45,000	42,492 01	42,492 01
140	Impressions, y compris les timbres-poste et cartes; frais de bureau de la direction, du contrôleur, des percepteurs de Luxembourg (ville et gare) et des bureaux ambulants et de relai	16,600	17,833 95	17,833 88½
141	Renouvellement et entretien du matériel, y compris les camions	3,000	3,309 62½	3,309 32½

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Article.	Libellé.	Crédits pour 1879.	Crédits après transcription.	Dépenses justifiées.
141*bis*	Id. — Restant d'exercices antérieurs	3,700	3,700 »	3,699 74
142	Part du Grand-Duché dans les frais du bureau international	1,300	1,110 »	570 »
143	Dépenses imprévues	600	554 67	402 »
	Section XXVI. — **Télégraphes.**			
144	Traitements du directeur, des commis et des facteurs, indemnités des surnuméraires	27,700	27,570 25	25,702 36
145	Indemnités à des aides temporaires et à des employés télégraphistes pour services extraordinaires	3,800	3,800 »	2,252 »
146	Indemnités à allouer aux agents de l'administration des postes ou à d'autres personnes qui concourent au service télégraphique dans les bureaux secondaires	12,500	12,500 »	12,267 50
147	Frais de bureau	2,500	2,940 05	2,940 05
148	Frais de voyage	1,800	1,800 »	1,414 12
149	Surveillance et entretien du matériel et fournitures pour le service des appareils	3,000	3,000 »	2,665 78
150	Bureau international de Berne	510	639 75	639 75
151	Remboursements aux offices étrangers ; frais d'exprès et bons pour réponses payées (frais à avancer par les comptables). (Crédit non limitatif.)	11,500	11,500 »	15,249 17½
152	Dépenses extraordinaires	5,000	4,559 95	2,621 18½
	Section XXVII. — **Agriculture, commerce et industrie.**			
153	Commission d'agriculture	1,500	1,500 »	1,468 95
154	Chambre de commerce	1,200	1,200 »	770 20
155	Banque Nationale — commissaire du Gouvernement	1,500	1,500 »	1,500 »
156	Commissariat de la Banque Internationale	6,000	6,000 »	6,000 »
157	Amélioration de la race des chevaux	11,000	11,000 »	10,602 20
158	Amélioration des races bovine et porcine. (Crédit non limitatif.)	20,000	20,000 »	36,927 80
159	Indemnités à payer conformément à la loi du 5 octobre 1870, concernant les épizooties	10,000	9,816 »	3,927 50

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Article.	Libellé.	Crédits pour 1879.	Crédits après transcription.	Dépenses justifiées.
160	Subsides divers dans l'intérêt de l'agriculture	7,500	7,500 »	7,200 »
161	Secours aux victimes de l'ouragan du 15 mai 1878. Pour régulariser la dépense faite en 1878	8,500	8,500 »	5,500 »
162	École moyenne d'agriculture, combinée avec une station expérimentale de chimie agricole (un trimestre) . . .	pr mém.	» »	» »
163	Conférences agricoles.	4,000	4,000 »	3,500 »
164	Crédit en faveur de grands travaux d'irrigation et d'assainissement	5,500	5,500 »	5,452 50
165	Brevets d'invention, de perfectionnement et d'importation — examen des demandes	200	384 »	384 »
	Section XXVIII. — **Instruction publique.**			
	a) *Enseignement supérieur et moyen.*			
166	Athénée, progymnases — traitements et indemnités. . .	145,000	142,738 69	136,770 33
167	Les mêmes établissements — matériel et dépenses diverses	7,000	8,167 35	8,167 35
168	Honoraires des membres des jurys d'examen.	3,700	3,700 »	3,531 88
168*bis*	Id. — Restant d'exercices antérieurs	3,950	3,950 »	3,949 44
169	Bourses pour études universitaires	3,200	3,200 »	2,850 »
170	Subsides à des élèves indigents	600	600 »	600 »
	b) *Enseignement primaire.*			
171	Commission d'instruction, École normale, inspection d'écoles, traitements et indemnités	34,000	34,000 »	33,859 72
172	Matériel pour la Commission d'instruction et l'École normale; dépenses diverses relatives à l'instruction primaire	6,800	8,478 96	8,478 96
173	Subsides aux communes en faveur de l'enseignement primaire :			
	a) Subsides en faveur de l'instruction primaire en général. 60,000			
	b) Part contributive de l'État dans la majoration du traitement communal du personnel enseignant en vertu de la loi du 6 juillet 1876. 25,000	85,000	84,790 »	84,668 »
174	Suppléments de traitement pour ancienneté de service et primes de brevet des instituteurs et institutrices en			

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Article.	Libellé.	Crédits pour 1879.	Crédits après transcription.	Dépenses justifiées.
	conformité de la loi du 6 juillet 1876 (sans distinction d'exercice)	80,000	80,000 »	79,968 33
175	Subsides en faveur de l'enseignement primaire supérieur.	9,000	8,725 »	8,650 »
176	Bourses d'études aux élèves-instituteurs	15,300	15,300 »	15,300 »
177	Bourses d'études aux élèves-institutrices	6,100	6,000 »	6,000 »
178	Subsides temporaires aux élèves-instituteurs qui fréquentent l'École normale	2,100	2,100 »	2,100 »
179	Secours à d'anciens instituteurs et institutrices et à des orphelins délaissés par des instituteurs	2,200	2,200 »	2,148 50
180	Création d'un établissement d'instruction de sourds-muets	pr mém.	» »	» »
	Section XXIX. — **Arts et sciences.**			
181	Encouragements aux sciences et aux arts	6,000	6,000 »	5,800 »
182	Subside éventuel en faveur du théâtre de la ville de Luxembourg	pr mém.	»	»
183	Encouragements aux études industrielles	2,000	2,000 »	1,960 »
184	Subside à l'Institut, section historique	2,000	2,000 »	2,000 »
184*bis*	Subside extraordinaire à la même société	800	800 »	800 »
185	Subside à la Société des sciences naturelles	1,500	1,500 »	1,500 »
186	Subside à la Société des sciences médicales	1,000	1,000 »	1,000 »
187	Subside à la Société botanique	500	500 »	500 »
188	Mosaïque antique à Bous, travaux à faire pour sa conservation	2,500	2,500 »	2,500 »
	Section XXX. — **Prisons et dépôt de mendicité.**			
189	Traitements et émoluments fixes	37,150	37,150 »	37,128 87
190	Entretien des détenus (nourriture, habillement, couchage, chauffage, éclairage, médicaments, etc.) ; habillement et traitement médical des gardiens. Cantine	70,000	70,000 »	57,599 46
191	Dépenses relatives au travail dans les maisons de détention	100,000	100,000 »	64,089 93
192	Prisons cantonales, maisons de passage — entretien des détenus	7,000	6,494 05	1,952 29
193	Menues dépenses	1,000	1,505 95	1,505 95

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Article.	Libellé.	Crédits pour 1879.	Crédits après transcription.	Dépenses justifiées.
	Section XXXI. — **Hospice central.**			
194	Traitements et émoluments fixes	22,300	22,207 63	22,184 25
195	Entretien des reclus (nourriture, habillement, couchage, chauffage, éclairage, médicaments, etc.); habillement et traitement médical des gardiens	100,000	100,092 37	100,092 37
195*bis*	Id. — Restant d'exercices antérieurs	26,335	26,335 »	26,334 73
196	Menues dépenses	300	300 »	300 »
	Section XXXII. — **Bienfaisance publique, secours et récompenses.**			
197	Subsides aux communes dans l'intérêt de la bienfaisance publique	15,000	15,400 »	15,289 29
198	Secours du chef de pertes essuyées par suite d'accidents ou d'événements imprévus, de perte ou abatage de bétail, secours particuliers, etc.	12,000	11,995 »	11,801 67
199	Subsides aux communes du chef du rapatriement d'aliénés ou d'épileptiques indigents, ainsi que de leur séjour dans des établissements charitables de l'étranger (loi du 26 juin 1874)	3,000	3,000 »	» »
200	Remboursements aux communes ou établissements de bienfaisance de secours donnés à des nécessiteux étrangers ou à des indigents abandonnés	1,500	1,505 »	1,504 69
201	Remboursements des secours avancés à des Luxembourgeois en pays étrangers	400	400 »	400 »
202	Récompenses pour actes de dévouement	500	100 »	100 »
	Section XXXIII. — **Police générale et administrative.**			
203	Subsides aux communes pour tenir lieu des attributions d'amendes (loi du 4 décembre 1860, art. 2 et 3). (Crédit non limitatif)	33,000	33,000 »	21,161 08
204	Gratifications aux fonctionnaires et agents de la police générale, spéciale et locale (loi du 4 décembre 1860, art. 2). (Crédit non limitatif.)	33,000	33,000 »	21,038 »
205	Subsides aux comités cantonaux de patronage des condamnés libérés, et frais de bureau et d'impressions des dits comités	600	413 06	180 »

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Article.	Libellé.	Crédits pour 1879.	Crédits après transcription.	Dépenses justifiées.
206	Dépenses à faire en exécution de la convention de Gotha du 15 juillet 1851 pour le transport à la frontière des étrangers indigents qui veulent quitter le pays et pour l'entretien en route et le transport des vagabonds et mendiants indigènes	400	586 94	586 94½
207	Primes pour la destruction des loups et autres animaux nuisibles	500	532 75	532 75
208	Exécution de la loi sur la pêche — repeuplement des eaux.	1,000	967 25	880 »
209	Subsides en faveur de l'exécution de la loi du 20 mars 1876	10,000	10,000 »	9,940 »
210	Établissements dangereux, insalubres et incommodes. Instruction des demandes en autorisation; surveillance.	400	400 »	10 25
211	Section XXXIV. — **Dépenses imprévues**	5,000	5,000 »	4,296 17
212	Section XXXV. — **Dépenses** *d'exercices clos* dont les crédits sont restés disponibles aux budgets respectifs. (Crédit non limitatif.).	2,500	2,500 »	21,513 69
	Total	5,558,655	5,558,655 »	5,291,243 76
	Section XXXVI. — **Dépenses pour ordre.** *(Crédits non limitatifs.)*			
213	Remboursements à d'autres États de l'Union douanière ou avances à la douane grand-ducale . . . 150,000		150,000 »	420,920 82½
214	Remboursements d'avances reçues par la caisse de l'État, ou dépôt de fonds 1,000,000	1,330,000	1,000,000 »	956,745 97
215	Postes. — Remboursements aux offices étrangers 150,000		150,000 »	132,337 15½
216	Entretien des aliénés et épileptiques indigents; bonifications faites aux communes en vertu de la loi du 26 juin 1874. 50,000		30,000 »	» »
	Total général des dépenses.	6,888,655	6,888,655 »	6,801,247 71
	Versé en moins par le bureau des postes à Bettembourg.	»	» »	» 05
	Excédant fictif de dépense de l'exercice 1878.	»	» »	187,896 93½
	Total	»	» »	6,989,144 69½

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

BALANCE.

I. *Recette effective*, y compris l'excédant de recette de frs. 85,598 52 de l'exercice 1878, soit . .	5,673,605 14
Dépense effective	5,291,243 81
Excédant de recette	382,361 33
II. *Dépense* pour ordre, y compris l'excédant de dépense de 273,495 45½ de l'exercice 1878, soit	1,783,499 40½
Recette pour ordre	1,258,257 97½
Excédant de dépense	525,241 43

Luxembourg, le 6 juillet 1881.

Le Directeur général des finances,
V. DE ROEBÉ.

Compte général des recettes et dépenses effectuées sur les fonds spéciaux déposés dans la caisse de l'État pendant l'exercice 1879.

Nos d'ordre.	DÉSIGNATION DES FONDS.	Excédant de recette sur l'exercice 1878.	Recouvrements faits pendant l'exercice 1879.	Dépenses faites pendant l'exercice 1879.	Excédant de recette de l'exercice 1879.
1	Centimes additionnels pour chemins vicinaux. . . .	1,274 25	132,953 88	133,460 66	767 47
2	Impositions communales.	216 75	33,869 65	33,652 52	433 88
3	Fonds des dépenses communales	122,303 26½	98,461 08	85,036 92	135,727 42½
4	Cautionnements de toute nature.	639,183 31	746,710 »	484,850 »	901,043 31
5	Titres au porteur de fonds publics etc. appartenant à la Caisse d'épargne	2,488,000 »	27,500 »	45,950 »	2,469,550 »
6	Fonds de l'administration des bourses d'études . . .	146,000 »	» »	500 »	145,500 »
7	Consignations et dépôts	393,364 84	107,094 85	218,392 45	282,067 24
8	Amendes de consignations	13,448 88	4,387 52	4,994 42	12,841 98
9	Biens séquestrés	896 13	152 »	390 29	657 84
10	Successions en déshérence non encore acquises à l'État	4,493 89	6,185 90	» »	10,679 79
11	Postes. — Fonds pour mandats.	30,095 21	9,760,161 31½	9,754,567 47	35,689 05½
12	id. — Remboursements — recettes	» »	133,223 85	133,223 85	» »
13	id. — Fonds de subvention de comptables d'autres services	0 05	334,630 66	334,630 71	» »
14	id. — Prix d'abonnement aux journaux.	191 82	» »	191 82	» »
15	Titres de fonds publics de l'ancien fonds de secours de la douane.	5,000 »	» »	» »	5,000 »
16	Dette publique — titres prescrits	329 50	» »	» »	329 50
17	Prisons. Masse des détenus.	3,868 85	12,319 36	11,863 01	4,325 20
	Totaux	3,848,666 74½	11,397,650 06½	11,241,704 12	4,004,612 69

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Arrêté royal grand-ducal du 1er mars 1882, portant création d'une deuxième place d'instituteur adjoint à l'institut des sourds-muets.

Nous GUILLAUME III, par la grâce de Dieu, Roi des Pays-Bas, Prince d'Orange-Nassau, Grand-Duc de Luxembourg, etc., etc., etc.;

Vu la loi du 28 janvier 1880, concernant la création d'un établissement pour l'instruction et l'éducation des sourds-muets;

Vu Notre arrêté du 28 avril de la même année, concernant le personnel à attacher à cet établissement;

Notre Conseil d'État entendu;

Sur le rapport de Notre Directeur général de l'intérieur et après délibération du Gouvernement en conseil;

Avons arrêté et arrêtons:

Art. 1er. Il est créé à l'établissement pour l'instruction et l'éducation des sourds-muets une deuxième place d'instituteur adjoint.

Art. 2. Notre Directeur général de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

La Haye, le 1er mars 1882.

GUILLAUME.

Le Directeur général de l'intérieur,
H. KIRPACH.

Königl.-Großh. Beschluß vom 1. März 1882, die Errichtung einer zweiten Hilfslehrerstelle beim Taubstummen-Institut betreffend.

Wir **Wilhelm** III, von Gottes Gnaden, König der Niederlande, Prinz von Oranien-Nassau, Großherzog von Luxemburg, 2c., 2c., 2c.;

Nach Einsicht des Gesetzes vom 28. Januar 1880, betreffend die Errichtung einer Unterrichts- und Erziehungsanstalt für Taubstumme;

Nach Einsicht Unseres Beschlusses vom 28. April desselben Jahres, betreffend das Personal dieser Anstalt;

Nach Anhörung Unseres Staatsrathes;

Auf den Bericht Unseres General-Directors des Innern und nach Berathung der Regierung im Conseil;

Haben beschlossen und beschließen:

Art. 1. Bei der Unterrichts- und Erziehungs-Anstalt für Taubstumme ist eine zweite Hilfslehrerstelle errichtet.

Art. 2. Unser General-Director des Innern ist mit der Ausführung gegenwärtigen Beschlusses beauftragt.

Haag den 1. März 1882.

Wilhelm.

Der General-Director des Innern,
H. Kirpach.

Avis. — Conseil d'État.

Par arrêté royal grand-ducal du 1er mars ct., M. Jean-Baptiste *Klein*, ancien notaire et ancien député à Luxembourg, a été nommé membre du Conseil d'État du Grand-Duché.

Luxembourg, le 2 mars 1882.

Le Ministre d'État, Président du Gouvernement,
F. DE BLOCHAUSEN.

Bekanntmachung. — Staatsrath.

Durch Königl.-Großh. Beschluß vom 1. März c. ist der vormalige Notar und Deputirter Hr. Johann Baptist Klein zu Luxemburg, zum Mitglied des Staatsrathes ernannt worden.

Luxemburg den 2. März 1882.

Der Staatsminister, Präsident der Regierung,
F. de Blochausen.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Avis. — Administration communale.

Par arrêté royal grand-ducal en date du 1er mars courant, ont été nommés bourgmestres des communes ci-après désignées :

Hobscheid : M. P. *Barnich*, cultivateur à Eischen ;

Kehlen : M. Ch. *Ries*, cultivateur à Keispelt ;

Erpeldange : M. M. *Conrad*, cultivateur à Erpeldange.

Luxembourg, le 3 mars 1882.

Le Directeur général de l'intérieur,
H. Kirpach.

Avis. — Administration communale.

Par arrêté du soussigné en date de ce jour, ont été nommés échevins des communes ci-après désignées :

Hobscheid : M. P. *Peffer*, douanier en retraite à Hobscheid ;

Rosport : M. B. *Meyers*, cultivateur à Rosport.

Luxembourg, le 3 mars 1882.

Le Directeur général de l'intérieur,
H. Kirpach.

Avis. — Justice.

Par arrêté royal grand-ducal du 1er de ce mois, M. Nicolas *Hourt*, commis-greffier de la Cour supérieure de justice, a été nommé greffier du tribunal d'arrondissement à Diekirch, en remplacement de M. *Lentz*, promu à d'autres fonctions.

Luxembourg, le 3 mars 1882.

Le Directeur général de la justice,
Paul Eyschen.

Avis. — Chemins de fer.

L'administration des chemins de fer et minières Prince-Henri, ayant déterminé sur le terrain le tracé du chemin de fer de Wiltz à la frontière belge vers Bastogne, au moyen d'un piquetage régulier et d'un sillon sur le

Bekanntmachung. — Gemeindeverwaltung.

Durch Königl.-Großh. Beschluß vom 1. d. Mts. sind zu Bürgermeistern nachbenannter Gemeinden ernannt worden :

Hobscheid : Hr. P. Barnich, Landwirth zu Eischen ;

Kehlen : Hr. K. Ries, Landwirth zu Keispelt ;

Erpeldingen : Hr. M. Conrad, Landwirth zu Erpeldingen.

Luxemburg den 3. März 1882.

Der General-Director des Innern,
H. Kirpach.

Bekanntmachung. — Gemeindeverwaltung.

Durch Beschluß des Unterzeichneten vom heutigen Tage sind zu Schöffen nachstehender Gemeinden ernannt worden :

Hobscheid : Hr. P. Peffer, pensionirter Grenzaufseher zu Hobscheid ;

Rosport : Hr. B. Meyers, Landwirth zu Rosport.

Luxemburg den 3. März 1882.

Der General-Director des Innern,
H. Kirpach.

Bekanntmachung. — Justiz.

Durch Königl.-Großh. Beschluß vom 1. d. Mts. ist Hr. Nicolas Hourt, Commis-Greffier beim Obergerichtshofe, zum Greffier beim Bezirksgerichte zu Diekirch, in Ersetzung des Hrn. Lentz, welcher zu andern Functionen befördert, ernannt worden.

Luxemburg den 3. März 1882.

Der General-Director der Justiz,
Paul Eyschen.

Bekanntmachung. — Eisenbahnen.

Da die Verwaltung der Prinz-Heinrich-Eisenbahnen das Bahn-Tracé von Wiltz bis zur belgischen Grenze in der Richtung nach Bastnach auf dem Terrain-Gebiet der Gemeinden Wiltz, Winseler und Oberwampach abgesteckt und gefurcht

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

territoire des communes de Wiltz, Winseler et Oberwampach, les administrations de ces communes sont priées d'inviter les propriétaires et locataires de terrains, à prendre, pendant la culture des terres et la fenaison, toutes les précautions possibles pour conserver intacts et le piquetage et le sillon, afin que le personnel de la société ne soit pas obligé de faire de nouveau les opérations, lorsque les travaux commenceront.

Luxembourg, le 1er mars 1882.

Le Ministre d'État, Président du Gouvernement,
F. DE BLOCHAUSEN.

hat, sind die betreffenden Gemeinde-Verwaltungen gebeten, die Eigenthümer und Pächter der betr. Grundstücke zu ersuchen, beim Feldbau und Heumachen möglichst darauf zu achten, daß die Absteckpfähle und Furchen unberührt bleiben, damit bei Angriffnahme der Bauarbeiten das Personal der Gesellschaft die Operationen nicht aufs Neue vorzunehmen genöthigt sein wird.

Luxemburg den 1. März 1882.

Der Staatsminister, Präsident der Regierung,
F. de Blochausen.

Avis. — Postes.

Par arrêtés royaux grand-ducaux du 1er mars courant, ont été nommés :

a) dans l'administration des postes : MM. A. *Gruber*, contrôleur de 1re classe ; Georges *Faber*, contrôleur provisoire de 2e classe ; Jean-Pierre *Reis*, chef de bureau à la direction avec rang de percepteur ; Michel *Poncelet*, sous-chef de bureau à la direction, et Guillaume *Lettal*, sous-chef de bureau à la perception de Luxembourg-gare ;

b) dans l'administration des télégraphes : MM. Pierre *Kirsch*, percepteur au bureau central, et Antoine *Gruber*, sous-chef de bureau à la direction.

Luxembourg, le 2 mars 1882.

Le Directeur général des finances,
V. DE ROEBÉ.

Bekanntmachung. — Postwesen.

Durch Königl.-Großh. Beschlüsse vom 1. März c. sind ernannt worden :

a) in der Postverwaltung : zum Controleur 1. Classe, Hr. Anton Gruber ; zum prov. Controleur 2 Classe, Hr. Georg Faber ; zum Büreauchef der Direction mit dem Range eines Perceptors, Hr. J. P. Reis ; zum Unterbüreauchef der Direction, Hr. Michel Poncelet, und zum Unterbüreauchef an der Perceptur zu Luxemburg-Bahnhof, Hr. Wilhelm Lettal ;

b) in der Telegraphenverwaltung : zum Perceptor am Central-Amte, Hr. Peter Kirsch, und zum Unterbüreauchef der Direction, Hr. Anton Gruber.

Luxemburg den 2. März 1882.

Der General-Director der Finanzen,
V. v. Roebe.

Avis. — Administration communale.

Par arrêté du soussigné en date de ce jour, démission honorable a été accordée à. M. P. *Mertens* de Boxhorn, sur sa demande, de ses fonctions d'échevin de la commune d'Asselborn.

Luxembourg, le 2 mars 1882.

Le Directeur général de l'intérieur,
H. KIRPACH.

Bekanntmachung. — Gemeindeverwaltung.

Durch Beschluß des Unterzeichneten vom heutigen Tage ist Hrn. P. Mertens aus Boxhorn, auf sein Ansuchen, ehrenvolle Entlassung aus seinem Amte als Schöffe der Gemeinde Asselborn bewilligt worden.

Luxemburg den 2. März 1882.

Der General-Director des Innern,
H. Kirpach.

LUXEMBOURG. — IMPRIMERIE V. BUCK.